

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 19 JUILLET 2023

D2023-40
Détermination du nombre
d'adjoints

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	22	22

Vote POUR	22
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire par Intérim.

Présents : Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, , Evan VIEILESE, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Alain HOUDINET, Anthony MARASCO.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Michel BERTHET
Robert GUILLARD a donné pouvoir à Patrice DUPONT
Florie JAILLET

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'article L 2122-2 du CGCT fixant les règles du nombre d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'adjoints à élire dans la limite de 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 6 le nombre d'adjoints.

La secrétaire de séance
Coralie SANGOY

Le Maire,
Christian JOLIVET



Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20230719-2023_40-DE

Acte contresigné le

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 26/07/2023.....

Acte affiché le 28/07/2023.....